

Le Conseil général vous informe

Réaménagement de la RD86B à Joinville-le-Pont

→ Quai Brossolette

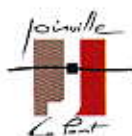
→ Rue Chapsal

 valdemarne.fr

 [@val_de_marne](https://twitter.com/val_de_marne)



Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois



 **île de France**

**VAL de
MARNE**
Conseil général

DES DÉPLACEMENTS PIETONS SÉCURISÉS

Sur le quai Brossolette et la rue Chapsal, les trottoirs seront rénovés. Plus larges, ils seront aussi abaissés au niveau des traversées piétonnes. Ainsi mis aux normes, les trottoirs seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, et faciliteront les déplacements de chacun.

Pour sécuriser le passage piéton, un plateau surélevé sera créé au niveau du débouché de la rue de la Paix dans la rue Chapsal.

DES STATIONNEMENTS MIEUX GÉRÉS

Les places de stationnement actuelles côté pair de la rue Chapsal seront conservées, mais de nouvelles places seront créées côté Marne. Cela évitera ainsi que les véhicules ne se garent à cheval sur le trottoir.

Des zones de livraison et d'arrêt minute seront également instaurées, pour faciliter le fonctionnement des commerces.

→ **Cette meilleure prise en compte des besoins en terme de stationnement sécurisera l'ensemble de la zone pour tous les usagers.**

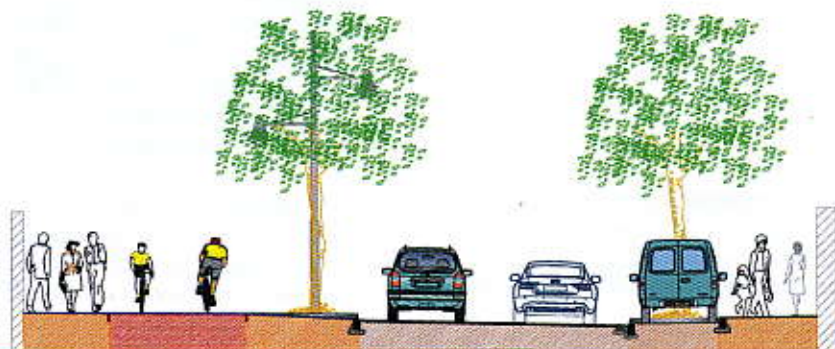
DES ALIGNEMENTS D'ARBRES RENOUVELÉS

Pour participer à la qualité du cadre de vie, le réaménagement de l'axe s'accompagne du renouvellement des alignements d'arbres et de la plantation de nouvelles essences. Vingt charmes et dix noisetiers seront plantés. Lors de leur plantation, ils seront encore jeunes : mais une fois l'âge adulte atteint, ils mesureront environ 15 mètres de haut.

→ **Le cadre de vie des riverains gagnera en sécurité et en sérénité.**



Des noisetiers de Byzance (*Corylus colurna*) seront plantés le long de la rue Chapsal et formeront, à terme, un alignement similaire à celui-ci.



Vue en coupe du futur partage de la voirie, au niveau du quai Brossolette.



La rue Chapsal, vue depuis le nord : une seule file de circulation sous la trémie pour faire place à la piste cyclable bi-directionnelle

UNE CIRCULATION APAISÉE

La circulation sur cet axe reliant Saint-Maur à Paris se fait actuellement sur trois voies de circulation, dans le sens Sud → Nord. En réduisant la largeur de la chaussée, et en passant à seulement deux voies de circulation routière, l'axe sera moins propice à la vitesse, donc plus sécurisé, mais les flux de véhicules resteront fluides. Sous la trémie Chapsal, il n'y aura plus qu'une file de circulation. Rien ne changera cependant pour la circulation sur les voies d'accès et de sortie du Pont de Joinville.

→ **La vitesse ralentie et la rénovation de la chaussée permettront aux riverains de vivre dans un environnement apaisé, avec moins de nuisances sonores liées à la circulation.**

LA PRATIQUE DU VÉLO ENCOURAGÉE

Depuis le quai du Barrage jusqu'à l'avenue Jean-Jaurès, une voie de circulation supprimée, permettant d'implanter une piste cyclable bi-directionnelle, du côté des numéros impairs du quai Brossollette et de la rue Chapsal.

Ainsi, les véhicules continueront à utiliser l'axe seulement dans le sens Sud → Nord, quand les cyclistes pourront l'utiliser en toute sécurité dans les deux sens.

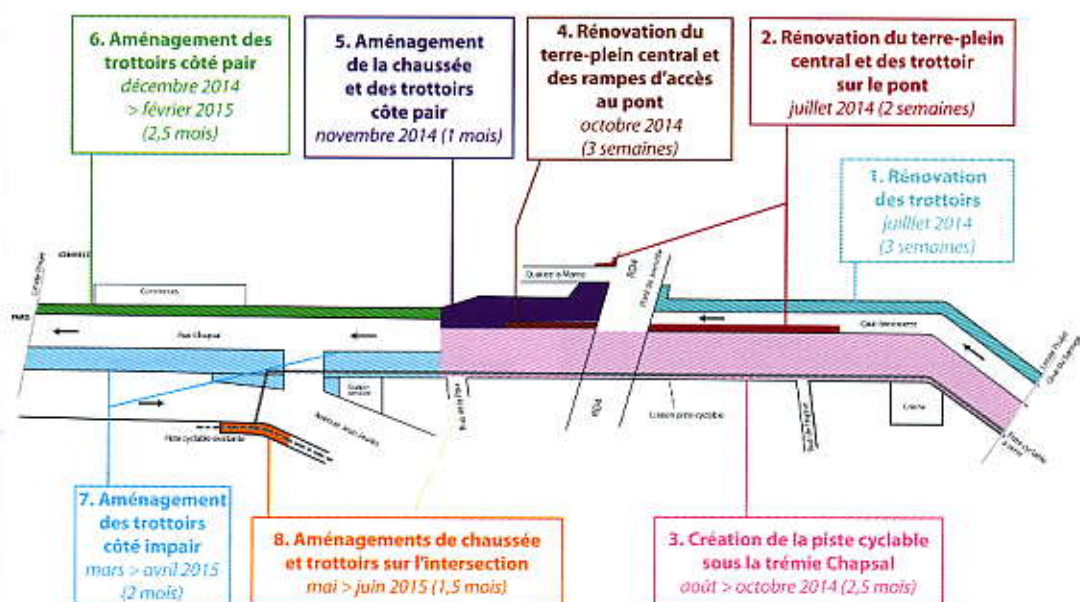
→ **Avec la création de ces 600 m de piste cyclable, les trajets à vélo seront beaucoup plus simples.**

La continuité sera possible entre le bois de Vincennes à Paris et Saint-Maur, mais également Maisons-Alfort et Saint-Maurice, grâce aux aménagements réalisés l'an dernier.

DÉROULÉ DES TRAVAUX

Les travaux sur la RD86B se dérouleront de fin juin 2014 à juillet 2015, de part et d'autre du pont de Joinville (RD4), en commençant par le quai Brossolette. La rue Chapsal sera en travaux principalement en 2015.

À la toute fin du chantier, pour poser la nouvelle couche de bitume sur la chaussée, il sera nécessaire de travailler de nuit. Vous en serez informés en amont afin de pouvoir prendre vos dispositions.



Le calendrier des travaux est donné à titre indicatif et pourrait être décalé en cas de conditions météorologiques défavorables.

Vous serez informés du début de chaque nouvelle grande phase de travaux par une lettre qui sera distribuée dans votre boîte. Le site internet du Conseil général sera aussi tenu à jour, n'hésitez pas à le consulter régulièrement :

www.valdemarne.fr/a-votre-service/info-travaux